

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 juin 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire

M. François Barbeau, Conseiller district 1

M. André Perrault, Conseiller district 2

Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Absence non motivée :

M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière Mme Natacha Jodoin, Greffière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2022-06-167 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1 APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé.

- 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Octroi de contrat pavage Rang Bourdeau

- 4. Mandat professionnel Plans et devis sentier pédestre Centre communautaire
- 5. Fermeture du bureau municipal saison estivale
- 6. Réparation ponceau rang 1
- 7. Résolution autorisant la signature d'une entente intermunicipale ayant pour la mise en place d'une direction unique des services de sécurité incendie
- 8. Période de questions
- 9. Fermeture de la séance

2022-06-168 OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE RANG BOURDEAU

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions publiques pour des travaux de réfection du pavage du rang Bourdeau a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (projet TP01_202203077), conformément au *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le jeudi 9 juin 2022 pour laquelle six soumissions ont été reçues et dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Eurovia Québec Construction inc	517 108.96\$
Les Pavages Ultra inc	589 924.17\$
Sintra inc.	595 064.75\$
Pavage Céka inc	660 700.27\$
Pavage D'Amour inc.	725 492.25\$
Ali Excavation inc.	736 272.46\$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4 APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de réfection du rang Bourdeau à l'entreprise Eurovia Québec Constructions inc. pour un montant de 517 108.96\$ taxes incluses ;

D'APPROPRIER la somme équivalent à la dépense nette au fonds réservé pour la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

2022-06-169 MANDAT PROFESSIONNEL - PLANS ET DEVIS SENTIER PÉDESTRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater un ingénieur afin de réaliser les plans et devis du projet de sentier pédestre au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de CONSUMAJ inc. pour une somme de 6 000\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2 APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de réalisation des plans et devis du sentier au Centre communautaire à la firme CONSUMAJ inc. pour une somme de 6 898.50\$ taxes incluses ;

D'AUTORISER la publication de l'appel d'offres public pour l'aménagement d'un sentier pédestre au Centre communautaire dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés, sur le système électronique d'appel d'offres public (SEAO).

ADOPTÉE

2022-06-170 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT la convention collective, la Municipalité doit aviser des dates de fermetures du bureau municipal pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-232 qui stipule que le bureau municipal sera fermé pour les vacances de la construction soit du 25 juillet au 7 août inclusivement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y ajouter la fermeture du bureau municipal tous les vendredis à partir du 24 juin, et ce, jusqu'au 30 septembre inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6 APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE FERMER le bureau municipal lors des vacances de la construction du 25 juillet au 7 août 2022 inclusivement, ainsi que tous les vendredis à partir du 24 juin au 30 septembre inclusivement.

ADOPTÉE

2022-06-171 RÉPARATION PONCEAU RANG 1

CONSIDÉRANT l'inspection du ponceau du Rang 1 par le directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'urgence de remplacer les madriers du ponceau pour la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT les délais pour commander les pièces nécessaires pour la réparation du ponceau, le directeur des travaux publics a fait l'achat des boulons et des madriers, auprès

des fournisseurs ci-dessous;	
Les Industries Québec Bolts inc	
Goodfellow inc	
EN CONSÉQUENCE, IL EST	

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1 **APPUYÉ PAR** M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ENTÉRINER l'achat des matériaux pour la réparation du ponceau du Rang 1 pour une somme de 8650.31\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-06-172 RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION UNIQUE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Rémi et les municipalités de Saint-Michel, St-Patrice-de-Sherrington et Sainte-Clotilde se donnent un projet de vision sur l'organisation de leur service de sécurité incendie. (SSI) ;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet est de mettre en place une direction unique pour la gestion de leur SSI;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du projet est le regroupement des SSI dans une même entité au plus tard le 1er janvier 2025, si toutes les conditions de réalisation y sont favorables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 suivants du Code municipal pour réaliser la phase 1 et conclure une entente pour la mise en place d'une direction unique pour la gestion de leur SSI.

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière Fonds région et ruralité Volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation:

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6 APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE ce conseil autorise monsieur Guy-Julien Mayné et madame Amélie Latendresse, respectivement maire et directrice générale à signer une entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique des SSI de la ville de St-Rémi et des municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et St-Patrice-de-Sherrington, jointe aux présentes à l'annexe A.

QUE ce conseil autorise monsieur Daniel Prince, directeur général de la municipalité de Saint-Michel à signer la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Fonds région et ruralité Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, conformément aux prévisions budgétaires, jointes aux présentes à l'annexe B.

QUE ce conseil s'engage à assumer tout excédent de dépenses et payer sa quote-part de l'excédent de coûts selon la formule basée sur la Richesse foncière uniformisée (RFU) en vigueur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2022-06-173 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6 APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 19h16.

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022.